



abus de majorité en copropriété

Par **gaphi**, le **06/06/2020** à **14:28**

Le président du Cosnseil Syndical essaie d'obtenir le maximum de pouvoirs en faisant des faveurs à des copropriétaires, surtout ceux qui ont beaucoup de tantièmes: fermer les yeux sur des travaux non autorisés, percement de la façade pour mettre une lumière, et ainsi faire passer des résolutions à l'insu de ceux qui ont donné leurs pouvoirs. Il cherche aussi à faire faire des travaux demandés par un seul copropriétaire, mais qu'il veut favoriser. Le plus scandaleux est que notre copropriété est composée de 3 batiments A,B et C, qu'il n'est propriétaire que dans le C, qu'il clame "je n'en n'ai rien à faire du A et du B" mais fait voter pour le A et le B avec ses pouvoirs, des travaux dont la plupart des copropriétaires (silencieux et ayant moins de tantièmes) ne veut pas.

On n'entend plus parler du syndic, qui est à sa botte, car elle a peur de se faire virer si elle est contre lui.

Nombreux sont ceux qui s'insurgent, certains allant jusqu'à supposer qu'il doit toucher des pots-de-vin pour se comporter ainsi.

Ils veulent faire une action contre lui pour "abus de majorité" Comment faire?

Par **youris**, le **06/06/2020** à **15:06**

bonjour,

une copropriété a le syndic et le conseil syndical qu'il mérite.

c'est votre assemblée générale qui élit les membres de du conseil syndical.

un copropriétaire peut agir, sans passer par le conseil syndical en cas de non respect de votre R.C. ou des lois en vigueur.

dans une copropriété, un président de conseil syndical ne décide pas des travaux, seule l'A.G. a ce pouvoir.

je conseille à vous et à ceux qui se plaignent du conseil syndical de s'investir dans la gestion de votre copropriété et de se présenter pour être membre du C.S. à votre prochaine assemblée générale.

il ne peut donc pas s'agir d'un abus de majorité, mais d'une majorité de copropriétaires qui se satisfait de l'activité de votre conseil syndical et de votre syndic.

en résumé, il appartient au syndicat des copropriétaires de changer de conseil syndical et de syndic.

salutations